Les restes humains issus d'anciennes colonies européennes en Afrique dans les collections universitaires et muséales à Strasbourg

État des lieux et possibilités de rapatriement

Elise PAPE[1]

Chercheuse au Laboratoire d'Anthropologie Politique (LAP, UMR 8177), EHESS, Paris, Lauréate du projet ERC AnceStra

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.8601

Résumé : Depuis les années 1990, l'attention publique et scientifique sur la sensibilité de la présence de restes humains issus des anciennes colonies européennes dans des collections muséales et scientifiques a augmenté en France et dans le monde. Dans de nombreux cas, ces restes humains ont servi à des travaux en anthropologie physique visant à prouver l'existence de différentes « races » et la légitimité d'une hiérarchisation entre elles (Ahrndt et al., 2013, Van Praët, 2019). Ce texte s'intéresse aux restes ancestraux issus du continent africain se trouvant aujourd'hui dans trois collections publiques à Strasbourg : à l'Institut d'Anatomie de l'Université de Strasbourg, au Musée Zoologique de Strasbourg, et dans la Collection ethnographique de l'Université de Strasbourg. Il présente l'émergence historique des collections évoquées, les restes humains issus d'Afrique qui ont pu y être recensés jusqu'à aujourd'hui, les travaux scientifiques auxquels ces restes humains ont donné lieu, l'impact du passé franco-allemand de la ville de Strasbourg sur ses collections publiques, et les possibilités légales de rapatriements des restes ancestraux dans leurs territoires d'origine.

Mots-clés : Restes humains, Afrique, collections universitaires et muséales, Strasbourg, anthropologie physique, restitutions

1 Introduction

« La médecine occidentale est une médecine du corps [...]. Elle s'est construite historiquement sur l'ouverture des cadavres, dans une opposition opiniâtre aux valeurs sociales affirmant le caractère sacré de la dépouille humaine. D'où les conflits nombreux autour du statut anthropologique du cadavre », écrit David Le Breton (2008 :

[1]Je remercie Yann LeGall, Mnyaka Sururu Mboro, Aggée Célestin Lomo Myazhiom, Konradin Kunze, Raphaël Toledano, Roger Somé, Sébastien Soubiran, Marie-Dominique Wandhammer, Denis Monnerie, Margot Zinck, Samuel Cordier et Marie Meister pour les discussions qui ont précédé la rédaction de ce texte.

23) dans son ouvrage *La chair à vif*, qui retrace l'histoire de l'anatomie en France et dans le monde, en analysant les champs de bataille dans lesquels se sont affrontés, et s'affrontent, différentes conceptions du corps humain, différentes valeurs autour de corps défunts. Ce chapitre d'ouvrage porte sur des restes humains particuliers : ceux de personnes issues d'anciennes colonies européennes, qui se trouvent jusqu'à aujourd'hui dans des collections publiques strasbourgeoises. Il évoque, en filigrane, les différents points de vue qui peuvent exister sur ces restes ancestraux.

Au cours des dernières années, les actions visant la reconnaissance des crimes commis durant la colonisation se sont multipliées en France et en Europe : déboulonnage de statues de personnages liés à la colonisation ou à l'esclavage, restitution d'objets muséaux spoliés dans les anciennes colonies, changement de noms de rues honorant des acteurs clés de la colonisation, débats sur les mémoires liées à la colonisation française de l'Algérie… Les demandes de rapatriement de restes humains se trouvant jusqu'à aujourd'hui dans des collections universitaires et muséales en Europe jouent un rôle particulier dans ces luttes.

Ces restes humains ont longtemps été considérés comme des objets par les institutions les hébergeant. Ainsi que le soulignent divers auteurs (par exemple Van Praët, 2019), ils ne sont cependant pas des « objets » comme les autres. D'une part, ils sont potentiellement les ancêtres des personnes demandant leur rapatriement. D'autre part, ils ont souvent servi à des travaux en anthropologie physique visant à prouver l'existence de différentes « races[2] » et la légitimité d'une hiérarchisation entre ces dernières. Le plus souvent, ces restes humains ont été saisis dans des contextes de domination ou de violence coloniale, sans le consentement des personnes concernées ou de leurs proches (Stoecker et *al.*, 2013). La saisie, la conservation puis l'étude des restes humains ont ainsi participé à une « déshumanisation » (Rassool, 2015) des personnes issues des anciennes colonies. Les processus de rapatriements revêtent par conséquent plusieurs enjeux : ré-humaniser les restes ancestraux en question, mettre en lumière le rôle joué par la science dans l'élaboration de théories racistes, distendre ce lien et contribuer à un plus grand dialogue entre individus et institutions des pays dits du « Nord » et du « Sud » (*Ibid.*). Le choix des termes employés dans cet article s'inscrit lui aussi dans une démarche de ré-humanisation. Alors que dans les sphères muséales et médicales, les restes humains sont souvent évoqués comme étant des « pièces » ou des « objets », le terme « restes humains » est couramment employé en sciences sociales. Plus récemment, le terme « restes ancestraux » y est également adopté, soulignant le fait que les restes humains patrimonialisés sont potentiellement ceux des ancêtres des personnes engagées dans des demandes de restitutions[3].

Depuis les années 1990, des recherches sur l'identité et l'histoire des victimes juives assassinées à la demande de August Hirt, Professeur d'anatomie à la Faculté de Méde-

[2] Ainsi que l'indique Colette Guillaumin, cependant, les « races » n'existent pas. C'est le racisme – l'idée d'une inégalité entre les individus liée à leur origine – qui crée les « races » (Guillaumin, 1972).

[3] De la même manière, le terme « rapatriement » est souvent employé afin de souligner le fait que les parties de corps de défunts ne sont pas de simples objets. Dans ce texte, j'emploie les termes « restes humains » et « restes ancestraux » de façon synonyme. Le terme de « restitution » me semble cependant plus pertinent que celui de « rapatriement », car le retour de restes humains englobe généralement d'autres formes de restitutions, par exemple la restitution de savoirs scientifiques élaborés à partir des restes ancestraux patrimonialisés.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

cine de la *Reichsuniversität* nazie à Strasbourg, ont été effectuées (Bonah et al. 2025 ; Lang 2018 ; Teboul 2024)[4]. Des recherches ont également été menées sur d'autres victimes du nazisme dont les restes humains se trouvaient à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg, par exemple des prisonniers soviétiques (Toledano, 2016). Les restes humains à l'Institut d'Anatomie issus d'anciennes colonies cependant restent largement méconnus du grand public comme de la communauté scientifique. Respectivement en 2019 et en 2020, la *Ovaherero Genocide Foundation* (une fondation en Namibie luttant pour une justice restaurative pour les descendants des victimes du génocide des Ovahéréros et des Namas, perpétré entre 1904 et 1908 par les troupes coloniales allemandes) ainsi que le *Moshi District Council* (une administration locale et régionale dans la région du Kilimandjaro en Tanzanie), ont adressé à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg des demandes d'information sur les restes ancestraux conservés, et des demandes de rapatriement de ces derniers. En mai 2022, l'Université de Strasbourg a mis en place un Conseil scientifique chargé de proposer des éléments de réponses aux autorités en Afrique et un cadre méthodologique afin d'aborder ces questions.

Ce chapitre d'ouvrage s'intéresse aux restes ancestraux issus du continent africain se trouvant aujourd'hui dans trois collections publiques à Strasbourg : à l'Institut d'Anatomie de l'Université de Strasbourg (Unistra), au Musée Zoologique de Strasbourg, et dans la Collection ethnographique de l'Université de Strasbourg. Il se concentre sur les restes ancestraux de personnes issues du continent africain décédées approximativement entre le XVIII^{e} et le XX^{e} siècle. Il exclut de son analyse les restes humains issus de fouilles archéologiques en Afrique, par exemple les momies égyptiennes se trouvant à l'Institut d'Anatomie et au Musée Zoologique. Ce texte présente l'émergence historique des collections évoquées, les restes humains issus d'Afrique qui ont pu y être recensés jusqu'à aujourd'hui, et les possibilités légales de rapatriements de ces restes ancestraux dans leurs territoires d'origine.

2 L'Institut d'Anatomie de l'Université de Strasbourg

2.1 Émergence historique et période wilhelmienne

En 1517, a lieu la première dissection humaine officielle à Strasbourg. La ville ne comporte alors pas encore d'université, les universités les plus proches se trouvent à Bâle, Fribourg-en-Brisgau et Heidelberg[5]. En 1566, une Académie est créée à Strasbourg, qui obtient le statut d'université en 1621. La Ville de Strasbourg institue un amphithéâtre en 1670 qui rassemble et expose des préparations anatomiques constituant le fonds initial d'un cabinet d'anatomie. Deux squelettes féminins, et quatre squelettes

[4] La *Reichsuniversität Straßburg* [l'Université du Reich de Strasbourg] a été créée en 1941 sous l'annexion nazie. Elle remplaçait l'Université de Strasbourg, qui s'était repliée à Clermont-Ferrand en 1939. En août 1943, à la demande de August Hirt, 86 juifs sélectionnés à Auschwitz ont été gazés dans le camp de concentration de Natzweiler-Struthof, avant que leurs cadavres ne soient acheminés à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg à des fins de recherche anthropologique. Suite à la découverte de restes humains de ces victimes dans des bocaux dans le Musée de l'Institut Médicolégal de la Faculté de Médecine de Strasbourg en 2015 (Toledano, 2016), une Commission historique internationale et indépendante a été chargée en septembre 2016 par l'Université de Strasbourg (Unistra) d'effectuer des recherches approfondies sur l'histoire de la *Reichsuniversität* (Bonah et *al.*, 2022).

[5] À cette époque, Strasbourg est une ville impériale libre du Saint-Empire romain germanique. En 1681, Strasbourg devient française sous Louis XIV. En 1871, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand, elle redevient allemande, avant de devenir à nouveau territoire français en 1919. Strasbourg passe de nouveau sous contrôle allemand durant la Seconde Guerre mondiale, entre 1940 et 1944.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

d'animaux sont achetés en 1671 et 1678. Des démonstrations publiques d'anatomie ont lieu : le cabinet anatomique figure dans des guides touristiques de Strasbourg de l'époque, et attire de nombreux visiteurs étrangers. En 1819, il devient « Muséum », ou « Musée anatomique » de Strasbourg (Le Minor, 2002).

L'annexion de l'Alsace par l'Allemagne en 1871 mène à la création, en mai 1872, de la *Reichsuniversität Stra burg*, renommée *Kaiser-Wilhelms-Universität* en 1877, qui remplace l'Université de Strasbourg. Le Professeur Wilhelm Waldeyer prend la direction de l'Institut d'Anatomie Normale ainsi que du Musée d'Anatomie Normale (qui se distinguent de l'Institut d'Anatomie Pathologique et du Musée d'Anatomie Pathologique). En 1883, il est nommé Professeur sur la prestigieuse chaire d'anatomie à Berlin, et quitte Strasbourg. Le Professeur Gustav Schwalbe le remplace et occupera le poste de direction de l'Institut d'Anatomie Normale et du musée jusqu'à sa retraite en 1914. Avant son arrivée à Strasbourg, Schwalbe a travaillé sur les organes de sens (en particulier du goût). À Strasbourg, il développe un nouveau champ de recherche, et devient l'un des défenseurs principaux de l'anthropologie physique. Les collections de l'Institut d'Anatomie Normale, et en particulier la collection anthropologique, connaissent un essor considérable sous sa direction. Alors que cette dernière contenait 340 restes humains en 1887, elle en comprend presque 2000 en 1915, issus du monde entier (*Ibid*[6].

Comme dans d'autres facultés et musées en Europe, la collecte de restes humains issus des anciennes colonies pour des fins d'anthropologie physique s'estompe peu à peu à partir des années 1920. L'entrée de cinq derniers restes humains est recensée dans le catalogue de la collection anthropologique de l'Institut d'Anatomie de Strasbourg entre 1919 et 1921 (Le Minor et *al.*, 2009).

2.2 Restes humains issus d'Afrique à l'Institut d'Anatomie Normale de Strasbourg

Le dernier inventaire publiquement accessible des restes humains issus du continent africain à l'Institut d'Anatomie a été réalisé par Benoît Ochs en 1997, dans le cadre de son doctorat en médecine sous la direction du Professeur d'anatomie Jean-Marie Le Minor. En 2023-2024, un récolement des restes humains issus de Namibie et de Tanzanie a également été réalisé au sein de l'Institut d'anatomie (Close-König et al. 2024). En croisant tous les catalogues d'inventaires de l'institut existant jusqu'en 1997, Ochs recense l'entrée d'au total 161[7] restes humains originaires d'Afrique, dont 126 qui ont pu être retrouvés dans l'institut à cette date. Le sort des restes ancestraux manquants est incertain.

Les chiffres avancés ne correspondent pas au nombre d'individus dont les parties corporelles se trouvent à l'Institut d'Anatomie. En effet, différentes parties du corps d'une

[6]La plus grande partie de la collection de l'Institut d'Anatomie Normale date d'avant 1919. En 1921, elle comprenait 6865 « pièces » anatomiques, dont 2744 restes humains attribués à la collection anthropologique. Les restes humains africains ne constituent qu'une infime partie de cette sous-collection, qui compte des restes ancestraux provenant, notamment, des îles Canaries, de fouilles archéologiques réalisées en Alsace, d'ossuaires en Alsace ou en Suisse, d'Égypte ou du Pérou (Le Minor et al. 2009). Les collections d'ostéologie, de préparations anatomiques sèches ou encore de préparations anatomiques paraffinées constituent d'autres sous-collections à l'Institut d'Anatomie Normale (Ibid.)

[7]Ce nombre s'élève à 162 si on comptabilise les restes humains du « sujet mélanoderme de l'Amérique du Nord » qui figure dans l'inventaire de Benoît Ochs (Ochs, 1997 : 93).

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

même personne étaient parfois répertoriées séparément, et correspondent à différentes « pièces » dans les catalogues (par exemple, dans plusieurs cas, le crâne et le squelette d'une même personne ont été répertoriés séparément). Inversement, les restes humains d'individus différents ont parfois été répertoriés sous une même « pièce », telle le « lot de pièces squelettiques : 7 fémurs, 6 tibias, 9 fibulas (au total 22 pièces) », « retrouvées en sac » (Ochs, 1997 : 89-90). Les restes humains issus d'Afrique entrés dans l'institut consistent en crânes, squelettes, moulages[8], téguments, cheveux, oreilles, globes oculaires ou organes génitaux (Ochs, 1997). La grande majorité des restes ancestraux proviennent de territoires qui à l'époque étaient des colonies allemandes[9].

On peut diviser les restes ancestraux originaires d'Afrique à l'Institut d'Anatomie en deux groupes historiques : ceux entrés dans l'institut avant l'annexion allemande, et ceux entrés pendant l'annexion allemande[10]. Selon les catalogues, les restes humains entrés avant 1872 ont été au nombre de douze ; cinq d'entre eux ont pu être retrouvés en 1997[11]. Les documents accessibles ne permettent pas d'en savoir plus sur l'année de l'entrée de ces restes humains dans l'institut. L'un d'entre eux au moins provient d'un don du Musée d'Histoire Naturelle de Strasbourg.

Le nombre des restes ancestraux africains entrés durant l'annexion allemande lui est de 149. Les inventaires existants sur ces restes humains les sous-divisent en « collections », en fonction des médecins qui les ont « légués » à l'institut. Cette répartition reflète un point de vue partant des scientifiques, et non des personnes dont sont issus ces restes ancestraux. Une autre organisation, par exemple partant de l'origine géographique des restes humains, est envisageable. C'est cette répartition que propose ce chapitre d'ouvrage. 34 des restes ancestraux proviennent d'Afrique orientale allemande (31 de ces restes humains sont ceux de personnes chaggas[12], un groupe culturel vivant près du Kilimandjaro ; ils sont entrés dans l'institut en 1897 par le docteur August Widenmann). 93 proviennent du Cameroun (90 sont entrés dans l'institut par le docteur Theodor Berké en 1905 et en 1908, trois par le docteur Carl Sick en 1903 et en 1907). Quatre restes humains, entrés dans l'institut par le docteur Stolz en 1911, proviennent du Togo. Deux restes humains sont ceux de Héréros, un groupe culturel décimé lors du génocide perpétré par les troupes coloniales allemandes dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest entre 1904 et 1908. Ces deux crânes sont entrés dans la collection en 1903, avant le génocide, *via* le docteur Carl Sick. D'autres restes humains enfin proviennent de territoires qui étaient occupés par d'autres pays européens que l'Allemagne, par exemple la Côte de l'Or (l'actuel Ghana) ou le Congo.

[8] Ce chapitre d'ouvrage inclut les moulages dans les restes humains inventoriés à l'Institut d'Anatomie Normale de l'Unistra.

[9] À l'époque, l'Allemagne possède les protectorats suivants : *Deutsch-Ostafrika* (l'Afrique orientale allemande, qui correspond à la Tanzanie et à des parties du Burundi et du Rwanda actuels), *Deutsch-Südwestafrika* (l'Afrique allemande du Sud-Ouest, qui correspond à la Namibie actuelle), *Togoland* (le Togo), *Kamerun* (le Cameroun), *Deutsch-Neuguinea* (la Nouvelle-Guinée allemande, qui comprend des parties de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall, et une partie des Îles Salomon), *Deutsche Samoa-Inseln* (les Îles Samoa allemandes, qui comprennent la partie ouest des Îles Samoa), et enfin des concessions en Chine à Hankau (dans la région de Wuhan), Tientsin (dans la région de Tianjin) et Kiautschou.

[10] L'Alsace-Lorraine est annexée à l'Allemagne entre 1871 et 1918. Cependant, l'université wilhelmienne n'est créée qu'en 1872 (Le Minor 2002).

[11] Parmi ces douze restes humains, cinq étaient des moulages de plâtre.

[12] Plus précisément, trente de ces restes ancestraux sont des crânes de personnes chaggas, et l'un est le moulage de l'un de ces crânes.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

Les indications retrouvées dans la thèse de Benoît Ochs (1997)[13] laissent à penser que certains restes humains à l'Institut d'Anatomie sont ceux de personnes ayant figuré dans des zoos humains en Europe. Carl Sick par exemple, qui était chirurgien à Hambourg, a envoyé plusieurs restes humains à Strasbourg entre 1892 et 1903 qui étaient accompagnés des annotations suivantes : « Danseuse âgée de 20 ans. Morte à l'hôpital de Hambourg de tuberculose », ou : « Sujet masculin de 22 ans, mesurant 1m76, boxeur professionnel, mort à Hambourg » (Ochs, 1997 : 95-97). Carl Hagenbeck, l'un des créateurs des zoos humains en Europe, était originaire de Hambourg, et « exposait » des personnes issues d'Afrique (et d'autres continents) dans cette ville depuis les années 1870. August Widenmann et Theodor Berké, qui sont à l'origine de la présence de la plus grande partie des restes ancestraux issus d'Afrique à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg, avaient été médecins militaires, respectivement en Afrique orientale allemande et au Kamerun. Au moins trois des crânes rapportés d'Afrique par ces deux médecins sont ceux de chefs africains.

2.3 Usage et travaux scientifiques réalisés sur ces restes ancestraux

Les restes ancestraux originaires d'Afrique se trouvant à l'Institut d'Anatomie de Strasbourg ont fait l'objet de différents travaux scientifiques depuis la fin du XIX^{e} siècle. On compte notamment la publication de August Widenmann, « Untersuchung von 30 Dschaggaschädeln » [Étude de 30 crânes chaggas], parue en 1898 dans la revue *Archiv für Anthropologie*, ou encore la thèse de doctorat en médecine de Theodor Berké, présentée en 1905 à la *Kaiser-Wilhelms-Universität*, intitulée *Anthropologische Beobachtungen an Kamerunn*[14] *[Observations anthropologiques sur des N* du Kamerun]*. Outre les termes employés, les résultats dégagés à travers ces travaux sont clairement racistes. Les descriptions que fait Widenmann de la manière dont il a collecté les restes humains indiquent de plus que ceux-ci ont été saisis dans un contexte de violence coloniale extrême (LeGall et Mboro, 2021).

Un article publié en 2005 (Hiss et *al.*, 2005) montre qu'au moins jusqu'à cette date-là, les restes humains issus du continent africain continuaient à être utilisés à des fins de recherche (médicale, et non anthropologique) par des chercheurs en médecine. Ainsi que le souligne le guide développé par l'*International Council of Museums* et le *Committee for University Museums and Collections* (voir plus bas), la conservation, mais aussi l'utilisation de restes ancestraux saisis dans des contextes de violences coloniales doivent impérativement être revus (ICOM-UMAC, 2021).

3 Le Musée Zoologique de Strasbourg

3.1 Émergence du Musée Zoologique

Jean Hermann, Professeur de médecine, de philosophie, d'histoire naturelle, puis de botanique à Strasbourg, constitue, vers 1760, un Cabinet privé d'Histoire naturelle.

[13] Dans son travail, Benoît Ochs croise les catalogues allemands établis durant l'époque wilhelmienne avec les catalogues traduits en langue française après 1918. Les documents originaux n'ont pas pu être trouvés lors du récolement réalisé en 2023-2024 (Close-Koenig et al 2024).

[14] En accord avec des pratiques typographiques dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, des termes particulièrement offensants sont remplacés par un astérisque, afin d'éviter une perpétuation de l'emploi de termes racistes.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

Après sa mort en 1800, la Ville de Strasbourg achète son cabinet à sa veuve et créé le Musée d'Histoire Naturelle en 1818. La Faculté des Sciences obtient le droit de disposer des collections à des fins d'enseignement et de recherche, mais les collections restent simultanément accessibles au grand public. Georges Louis Duvernoy, Professeur d'histoire naturelle à l'Université de Strasbourg, dirige le musée à partir de 1827. Il a été l'élève de Georges Cuvier, et reste proche de ce dernier. À l'époque, Cuvier occupe la chaire d'Anatomie des animaux (ou « chaire d'Anatomie comparée ») au Muséum d'histoire naturelle de Paris ; il est également Professeur au Collège de France. Ces liens facilitent l'entrée de nombreux spécimens dans le musée strasbourgeois. Les Alsaciens à l'étranger (des commerçants, militaires ou missionnaires) contribuent eux aussi à l'élargissement des collections en envoyant au musée des objets qu'ils jugent dignes d'intérêt. En 1837, Auguste Lereboullet reprend la direction du musée et crée la Société des Amis de l'Histoire naturelle de Strasbourg en 1851. Les cotisations des membres de cette association permettent d'acquérir de nombreux spécimens rares, et les collections augmentent de façon significative entre 1851 et 1870 (Wandhammer, 2008).

Lorsqu'en 1872, les occupants allemands créent à Strasbourg une nouvelle université, ils l'organisent selon le modèle de l'Université de Berlin fondée par Wilhelm von Humboldt au début du XIX^{e} siècle, qui repose sur l'idée d'une université associant l'enseignement et la recherche. Des instituts spécialisés sont créés à la *Kaiser-Wilhelms-Universität* et en 1881, la ville cède à l'université allemande la propriété d'une partie des collections du Musée d'Histoire Naturelle, qui sont scindées en plusieurs parties (géologie, minéralogie, paléontologie et botanique), et qui rejoignent les instituts spécialisés nouvellement créés. En 1890, un bâtiment imposant, caractéristique de l'architecture allemande de l'époque, est construit dans la *Neustadt*[15] pour héberger le Musée Zoologique. Le musée est inauguré en 1893 et comporte des salles d'exposition, des laboratoires et des salles d'enseignement utilisées par l'Institut de Zoologie de l'Université. Jusqu'à aujourd'hui, le musée est géré en co-tutelle entre la Ville de Strasbourg et l'Unistra[16]. Ludwig Heinrich Philipp Döderlein dirige le musée de 1893 à 1919. L'entrée de nombreux spécimens au cours de cette période reflète l'expansion coloniale allemande de l'époque. Des spécimens sont notamment récoltés à Dar-es-Salam, Malala, Victoria (en Afrique orientale allemande), dans les concessions allemandes en Chine ou dans le Pacifique (notamment en Nouvelle-Guinée allemande) (*Ibid.*).

3.2 Les restes humains au Musée Zoologique de Strasbourg

Un récolement réalisé au Musée Zoologique de Strasbourg en 2023 recense la présence de 112 restes humains au sein de l'institution, dont soixante crânes (Cordier et Van Praët 2024). La documentation sur ces restes humains montre que dix-sept d'entre eux au moins proviennent de territoires extra-européens. Des notices inscrites à l'encre sur les restes ancestraux eux-mêmes, ou sur des étiquettes, donnent des indications sur les

[15] La *Neustadt* (qui signifie littéralement : « nouvelle ville ») est une extension de Strasbourg construite durant l'annexion allemande qui triple à l'époque la superficie de la ville.

[16] Plus précisément, les collections du musée sont sous la responsabilité de la Ville, le bâtiment sous la responsabilité de l'Université et le fonctionnement sous une responsabilité partagée entre la direction des Musées de la Ville et le Jardin des sciences de l'Université.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

origines géographiques : Pampas la Plata (Argentine), Nuka Hiva (une île située dans l'archipel des Marquises en Polynésie française), Russie, Malaisie, « Côte d'Afrique », Brésil, Sénégal. La documentation associée à l'un des crânes précise qu'il s'agit d'un esclave originaire d'Afrique décédé en Guyane. Certaines inscriptions donnent des indications sur la couleur de peau des personnes et démontrent un lien manifeste entre des catégorisations racistes et un dénigrement, voire une déshumanisation des personnes, comme e l'inscription : « Race n*, N* 41 ans, très doux quoique d'une race violente ». Parfois, les inscriptions donnent des indications sur la cause de la mort des personnes, l'année de leur décès, ou l'année et le mode de saisie des restes ancestraux : « N* de la côte d'Afrique 14 ans (Ados), mort de scrophule [scrofule : forme de tuberculose] en 1838 », ou encore « Tête de n* de race Yolof [Wolof] déterrée dans un cimetière [...] du Sénégal (1836) ».

La plupart des notices existantes ont été rédigées en langue française, quelques-unes ont été écrites en allemand. Globalement, les notices retrouvées sont peu nombreuses et des recherches restent à être réalisées sur l'origine de ces restes humains, et la manière dont ils sont entrés dans les collections du Musée Zoologique. Des échanges épistolaires entre Döderlein et les directeurs de l'Institut d'Anatomie Normale sous l'époque wilhelmienne laissent à penser qu'au moment de la scission du Musée d'Histoire Naturelle en 1881, plusieurs restes humains (mais aussi des pièces ostéologiques d'animaux) ont intégré l'Institut d'Anatomie et que des transferts ultérieurs ont eu lieu entre le Musée Zoologique et l'Institut d'Anatomie[17]. Des recherches approfondies restent à être menées sur ces échanges.

4 La Collection ethnographique de l'Unistra

La Collection ethnographique de l'Université de Strasbourg comporte 349 objets, qu'on peut diviser principalement en trois sous-groupes : la collection « Lebaudy-Griaule », constituée d'artefacts collectés lors de la mission ethnographique de Marcel Griaule réalisée entre 1938 et 1939 (financée par l'industriel Jean Lebaudy) (71 objets) ; la collection « Morel », constituée d'objets réunis par Léon Morel, artisan missionnaire à Lambaréné au Gabon de 1908 à 1932 (10 objets) ; et enfin la collection « Malzy », composée majoritairement d'artefacts techniques récoltés par Pierre Malzy, ingénieur agronome, lors de séjours africains entre 1930 et 1950 (139 objets). Un quatrième groupe est composé d'objets dont la provenance n'est pas établie à l'heure actuelle (128 objets) (Somé et Weiss, 2011)[18].

La Collection ethnographique de l'Unistra contient des restes humains d'au moins quatre individus[19]. On compte en premier lieu un crâne conservé dans une boîte avec une étiquette précisant que le crâne est celui d'un informateur décédé durant l'enquête ethnographique de l'expédition Rivet-Métraux en Amazonie en 1935. L'étiquette évoque le nom de l'informateur, sa date de décès, ainsi que son âge approxima-

[17] Entretien le 21 septembre 2018 avec Marie-Dominique Wandhammer, responsable du Musée Zoologique de Strasbourg de 2002 à 2021.

[18] Un objet de la Collection ethnographique enfin provient d'un don du Professeur Roger Somé, responsable de la collection depuis 2003.

[19] Les données qui suivent ont pu être recueillies lors d'un entretien le 14 juin 2022 avec Roger Somé, responsable de la collection.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

tif. On compte en premier lieu un crâne conservé dans une boîte avec une étiquette sur laquelle est inscrit : « Crâne d'informateur ramené par Alfred Métraux ». Des lignes rouges tracées sur le crâne ornent ce reste humain. Aucune information retrouvée à ce jour ne permet d'en savoir plus sur l'origine de ce reste ancestral, l'année de son entrée dans l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Strasbourg (lui-même créé en 1963), ni sur les liens qui ont pu exister entre Alfred Métraux, célèbre anthropologue spécialiste des peuples d'Amérique du Sud et des Caraïbes, et l'Institut d'Ethnologie. Deuxièmement, on compte un reliquaire fang contenant trois calottes crâniennes. Ce reliquaire appartient à la collection Morel. Chez les populations fangs du Gabon, ces reliquaires représentent les ancêtres d'un groupe précis. Traditionnellement, les restes humains proviennent d'hommes, mais ils peuvent aussi dans certaines circonstances être ceux de femmes. L'identité des trois personnes auxquelles appartiennent les calottes n'est pas connue ; on ne possède à ce jour pas d'informations sur la manière dont Léon Morel est entré en possession du reliquaire en question. La Collection ethnographique de l'Unistra enfin contient un objet ekoï du Nigéria, qui appartient au quatrième groupe d'objets non identifiés de la collection. Il s'agit d'une tête en bois recouverte d'une peau fine, transparente, sur laquelle sont attachées des traces de matière qui ressemblent à des cheveux. Jusqu'à ce jour, on ne sait cependant pas s'il s'agit de vrais cheveux ou de crin, ni si la peau qui recouvre la tête est issue d'une peau humaine, animale ou d'une autre matière.

5 Possibilités légales de rapatriement

En France, les collections nationales et les biens publics qu'elles comprennent – y compris les restes humains – sont régis par le principe d'inaliénabilité. En France, la loi du 26 décembre 2023 et le décret du 28 juin 2024 permettent de restituer des restes humains appartenant aux collections publiques à un État qui en fait la demande sous certaines conditions. D'autres textes existent également sur les restitutions. L'article 12 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, votée en septembre 2007, protège les rituels religieux et spirituels des peuples autochtones, et encourage les États à rapatrier les objets de culte et les restes humains en leur possession (Nations Unies, 2007). On compte également des guides plus récents, comme le *Vade-Mecum* rédigé par Michel Van Praët et Claire Chastanier (2018) suite à une mission de repérage et de valorisation des restes humains dans les collections publiques en France, ou *la Guidance for Restitution and Return of items from university museums and collections* publiée par le International Council of Museums et le Committee for University Museums and Collections en décembre 2021 (ICOM-UMAC, 2021). Ce second document souligne l'importance pour les universités détenant des restes humains issus de contextes coloniaux d'avoir une position pro-active de rapatriement, et de travailler en étroite collaboration avec les communautés dont sont originaires les collections.

6 Conclusion

L'histoire singulière de la ville de Strasbourg, entre la France et l'Allemagne, se reflète dans la construction de ses institutions muséales et universitaires. Ce passé explique entre autres la présence importante de restes ancestraux issus d'anciennes colonies

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

allemandes dans l'Institut d'Anatomie de l'Université, auprès duquel des demandes de rapatriement de restes humains provenant d'Afrique ont été adressées au cours des dernières années.

Ces demandes en cours pourraient mener l'Unistra à développer une approche particulièrement nuancée, en s'intéressant au contexte historique spécifique de l'Alsace, à la construction des savoirs qui ont émergé au fil du temps à travers l'étude de restes humains à Strasbourg, mais aussi en interrogeant les continuités et les discontinuités entre les recherches scientifiques effectuées durant la période de l'annexion allemande, la période française qui a suivi, puis sous la *Reichsuniversität* nazie, et leurs effets sur la science jusqu'à aujourd'hui. Ces demandes de rapatriement pourront aussi mener l'Université à développer une collaboration étroite avec des acteurs de pays dits « du Sud », et ainsi à contribuer, dans une visée symétrique, à un plus grand dialogue entre institutions académiques, muséales et sociétés civiles de pays dits « du Nord » et « du Sud ».

Bibliographie

Bonah Christian, Johler Reinhard, Lang Hans-Joachim et Teboul Jeanne (dir.), *We remember - the 86. A Franco-German gathering in Alsace with descendants of Nazi victims*, Fribourg-en-Brisgau, EKW, 2025.

Bonah Christian, Schmaltz Florian et Weindling Paul, *La faculté de médecine de la* Reichsuniversität Straßburg *et l'hôpital civil sous l'annexion de fait nationale-socialiste 1940-1945. Rapport final de la Commission historique pour l'histoire de la faculté de médecine de la* Reichsuniversität Straßburg *2017-2022*, 2022, https://www.unistra.fr/universite/notre-histoire/rapport-de-la-commission-historique-pour-lhistoire-de-la-reichsuniversitaet-strassburg-rus.

Close-Koenig Tricia, Van Praët Michel, Bonah Christian et Clavert Philippe, *Récolement des restes humains d'origine africaine conservés dans les collections de l'Institut d'Anatomie normale de l'Université de Strasbourg*, 2024, https ://hal.science/hal-05202964/document.

Cordier Samuel et Van Praët Michel, « Le récolement des restes humains au Musée zoologique de Strasbourg », *La Lettre de l'OCIM,* n° 208, 2024, pp. 24-33.

Guillaumin Colette, L'idéologie raciste : Genèse et langage actuel, Paris, Mouton, 1972.

Hiss Jean, Taddei Corinne, Wolfram-Gabel Renée, Feki Ahmed, « Le torus palatin. Étude réalisée sur 723 crânes humains et comparaison avec les données de la littérature », *Médecine Buccale Chirurgie Buccale*, vol. 11, n° 4, 2005, p. 205-214.

ICOM-UMAC, *Guidance for Restitution and Return of items from university museums and collections*, http://umac.icom.museum/wp-content/uploads/2022/03/UMAC-Guidance-Restitution-2022.pdf, 2021.

Keck Frédéric et Piccioni Lucia, « Recherches artistiques sur les restes humains. Crânes et moulages dans les collections coloniales muséales », *Gradhiva*, n° 39, 2025, pp. 10-27.

Lang Hans-Joachim, *Des noms derrière les numéros. L'identification des 86 victimes d'un crime nazi. Une enquête*, Strasbourg, PUS, 2018.

Le Breton David, *La chair à vif. De la leçon d'anatomie aux greffes d'organes*, Paris, Éditions Métailié, 2008, 2de édition.

LeGall Yann et Mboro Mnyaka Sururu, « Des ancêtres Chagga à Strasbourg : le spectre de la colonisation allemande dans une collection universitaire française de restes humains », Texte présenté au Colloque international *ANTHROPO-RESPONSABILITÉ* du Musée du Quai Branly, 29 janvier 2021.

Le Minor Jean Marie, Les sciences morphologiques médicales à Strasbourg du XV^e^ au XX^e^ siècle, Strasbourg, PUS, 2002.

Le Minor Jean-Marie, Billmann Franck, Sick Henri, Vetter Jean-Marie, Ludes Bertrand, Anatomie(s) & Pathologies. Les collections morphologiques de la Faculté de Médecine de Strasbourg, Strasbourg, I.D. l'Édition, 2009.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779

Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf, 2007.

Ochs Benoît, *Inventaire des collections anthropologiques africaines du musée anatomique de Strasbourg et historique de leur constitution*, Thèse pour le diplôme d'État de docteur en médecine, sous la direction de Jean-Marie Le Minor, Université de Strasbourg, 1997.

Rassool Ciraj, « Re-storing the skeletons of Empire : Return, reburial and rehumanisation in Southern Africa », in *Journal of Southern African Studies*, vol. 41, n° 3, 2015, p. 653-670.

Somé Roger et Weiss Gaëlle, « La collection ethnographique de l'université de Strasbourg », in *La Lettre de l'Ocim*, n° 134, 2011, p. 5-13.

Stoecker Holger, Schnalke Thomas et Winkelmann Andreas, « Zur Einführung », in Holger Stoecker, Thomas Schnalke et Andreas Winkelmann (éds.), *Sammeln, Erforschen, Zurückgeben ? Menschliche Gebeine aus der Kolonialzeit in akademischen und musealen Sammlungen,* Berlin, Links, 2013, p. 9-22.

Teboul Jeanne, « Passés (ré)incarnés : la découverte de restes humains issus de la Shoah à Strasbourg (2015) et ses mémorialisations », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 48, no 3, 2024, pp. 65-83.

Toledano Raphaël, « Anatomy in the Third Reich – The Anatomical Institute of the Reichsuniversität Strassburg and the deliveries of dead bodies », in *Annals of Anatomy* vol. 205, n° 5, 2016, p. 128-144.

Van Praët Michel, « Les restes humains à la croisée de plusieurs questions sensibles », in *La Lettre de l'Ocim*, n° 183, 2019, p. 1-4.

Van Praët Michel et Chastanier Claire, *Vade-Mecum. Les restes humains dans les collections publiques*, Dijon, Ocim, 2018.

Vigneron Sophie, « The repatriation of human remains in France : 20 years of malpractice », in *Santander Art and Culture Law Review*, vol. 2, n° 6, 2021, p. 313-338.

Wandhammer Marie-Dominique, *Histoires naturelles : les collections du Musée Zoologique de la ville de Strasbourg*, Strasbourg, Éditions des Musées de Strasbourg, 2008.

Published in : LOMO MYAZHIOM, Aggée Célestin (dir.), *Corps, identité(s) et sociétés. Volume 2. Autour de David Le Breton*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005779, doi : 10.17184/eac.9782813005779